

Compte rendu de la séance du lundi 14 mai 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Isabelle BEJANIN

Ordre du jour:

- 1 - Modification tarifs location salle Meusnier-Tulasne,
- 2 - Subventions 2018 accordées aux associations,
- 3 - Nomination régisseur,
- 4 - Contrat Amélie,
- 5 - Choix devis "table de ping-pong",
- 6 - Questions diverses,

Délibérations du conseil:

TARIFS LOCATION SALLE MEUSNIER TULASNE 2018 (DE 2018 030)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- **Habitants de Chédigny :**

2 jours consécutifs = 300 €

La journée = 200 €

Vin d'honneur = 50 €

- **Domiciliés hors commune :**

2 jours consécutifs = 450 €

La journée = 350 €

Vin d'honneur = 100 €

- **Les associations de la commune:**

Pour les associations de la commune : 2 locations gratuites dans l'année dont une assemblée générale.

Participation aux frais de 50 euros par jour sauf quand une manifestation est sur le village.

- **Associations extérieures à la commune et professionnels organisant un spectacle**

(sauf le comité des fêtes et Nacel quand le spectacle est à Chédigny) :

2 jours consécutifs = 500 €

La journée = 300 €

La soirée = 200 € sans l'éclairage scénique

- **Comite des fêtes et Nacel (quand le spectacle est à Chédigny) = gratuit**

- **Répitions des artistes sans utilisation du matériel :**

Artistes domiciliés à Chédigny = gratuit

Artistes domiciliés hors commune = participation aux frais de 50 euros par jour.

- **Location matériel lumière :**

Eclairage standard : 175 €

Eclairage spécial scène : 300 €

- **Location gratuite de la salle pour le vin d'honneur des "mariés" de la commune.**

DECIDE de la remise d'un chèque de caution de 1000 euros sous quinze jours à la date de la réservation (sauf pour les associations et artistes domiciliés à Chédigny).

DECIDE de la remise d'un chèque de caution de 1000 euros sous quinze jours à la date de la réservation pour l'utilisation du matériel lumière (sauf pour les associations et artistes domiciliés à Chédigny).

SUBVENTIONS 2018 ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS (DE 2018 031)

Le maire propose aux membres de l'assemblée de voter les montant de subvention accordées aux différentes associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions accordées aux associations comme ci-dessous :

ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES APE	200 €	
ADMR	150 €	
ASSAD	150 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE CHEDIGNY	160 €	
SYNDICAT DE CHASSE ACCA	115 €	
COMITE DES FETES CHEDIGNY	1000 €	
ENTRAIDE LOCHOISE	100 €	
RESTAURANT DU COEUR	300 €	
ECOLE DE MUSIQUE DE LUZILLE	100 €	
LA PREVENTION ROUTIERE	60 €	
CROIX ROUGE	100 €	
FNATH	50 €	
SOUVENIR FRANCAIS	50 €	
ART VIVANT	250 €	
CROQUEURS DE POMMES	250 €	
TOTAL		3035 €